OBJET : Dotation communale 2027 à la Zone de Secours WAPI.

COMMUNE DE Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 novembre 2026

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G., Echevins

SAVINI A.M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q., DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., JOSPIN T., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement l'article 68 §2 spécifiant que « les dotations des communes de la zone sont fixées chaque année par une délibération du conseil. » ;

Vu la décision du Conseil de Zone du 06 octobre 2026 fixant la dotation 2027 pour Bernissart à 295.888,72€ ;

Attendu que le conseil communal doit approuver cette dotation ;

DECIDE …… :

- d'approuver la dotation 2027 de la commune de Bernissart au montant de 295.888,72€.

La présente décision sera transmise à la Zone de Secours de Wallonie Picarde, rue de la Terre à Briques, 22 à 7522 Tournai, à l'attention de Mr Alexis STOFFELS, Responsable du service finances de la Zone de Secours WAPI.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - L'UNION FAIT LA FORCE

Véronique BILOUET Roger VANDERSTRAETEN

Wallonie picarde
acteur de l'eurométropole lille kortrijk tournai